

Comment s'impliquer pour la filière vrac sur son territoire ?

Mardi 11 Avril 2023

Document à usage interne
Ne pas diffuser

Votre intervenante



Cécilia Bourgeois

Chargée de développement régions

Réseau Vrac

2 enjeux identifiés...

Le gaspillage des produits

- Alimentaire : 7kg de nourriture encore préemballée / an / Français (ADEME)
- Cosmétiques : crèmes solaires...

Les déchets d'emballages jetables

- 50kg / an d'emballages ménagers / Français (ADEME)
- 1,2 million de tonnes de déchets ménagers d'emballages plastique chaque année en France
- Déchets pastiques : le 7e continent ; seuls 22% sont recyclés



...une solution : la vente en vrac...



La vente en vrac se définit comme la vente au consommateur de **produits présentés sans emballage**, en **quantité choisie** par le consommateur, dans des **contenants réemployables ou réutilisables**.



Article L120-1

LOI n°2020-105 du 10 février 2020 - art. 41

...qui propose de nombreux avantages...

> Réduction du gaspillage des produits

- Par le choix de la juste quantité : le consommateur adapte son besoin

> Réduction des déchets d'emballages jetables

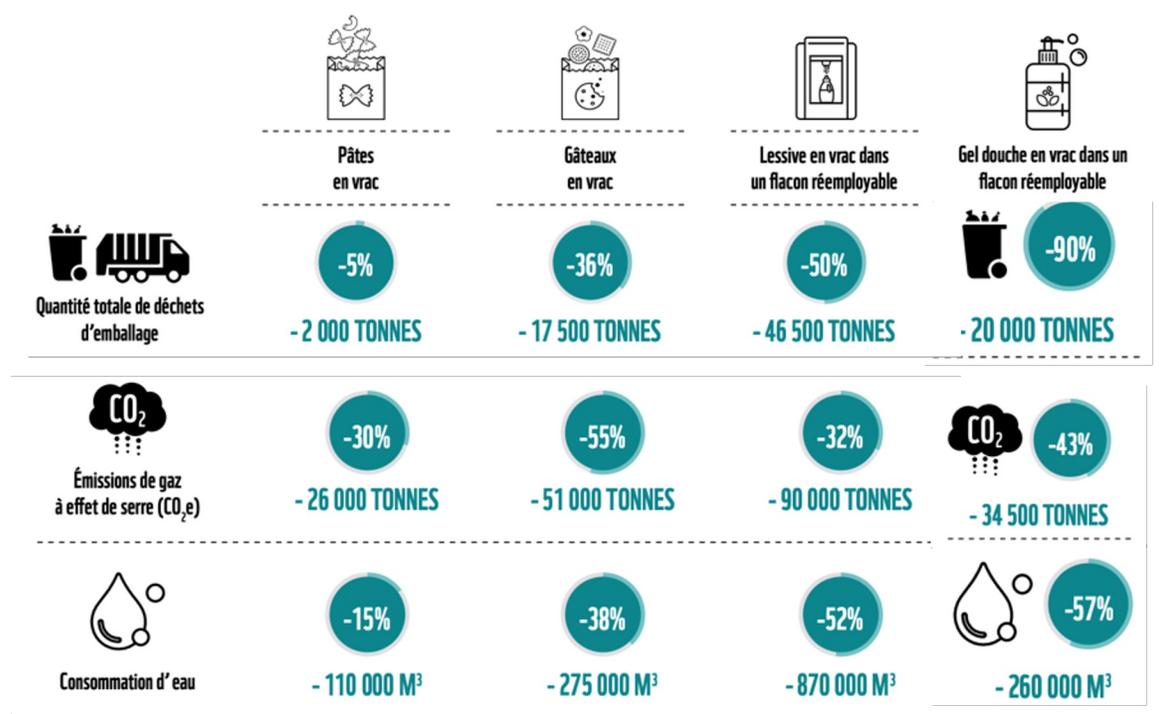
- Emballage primaire : réduction jusqu'à 95% des emballages du consommateur

> Réduction du bilan carbone

- Baisse jusqu'à 48% des émissions de CO2

> Réduction de la consommation en eau

Estimation des bénéfices environnementaux de la vente en vrac pour la population française sur 1 an



Source : WWF – Le plastique ça n'emballa plus - 2019

...mais encore de nombreux défis pour la généraliser

- Sécurisation des pratiques
- Accessibilité produits & lieux d'achat
- Praticité
- Impact environnemental et social positif



Réseau Vrac : l'interprofession des acteurs de la filière vrac

Créé en :

➔ **2016**

Composée de :

➔ **1200 ADHÉRENTS
DANS 16 PAYS**

Organisée autour de :

➔ **1 CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
10 PROFESSIONNELS DE LA
FILIÈRE**

➔ **1 ÉQUIPE
OPÉRATIONNELLE DE
12 PERSONNES**



Les missions de l'association

Structurer

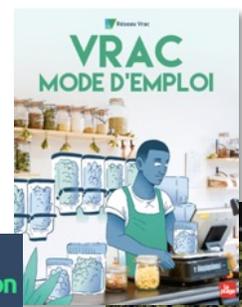
- Actions de lobbying
- Formations métiers
- Groupes de travail

Développer

- Mise en réseau des acteurs
- Services et outils
- Salon du Vrac et du Réemploi
- Partenariats clés

Encourager

- Les citoyens
- Les collectivités
- Les entreprises
- Les journalistes



Les grandes avancées permises par l'association

2016 Réseau Vrac

Création de l'association

Mars 2016



Publication de la première version du Guide Juridique de la vente en vrac

Septembre 2016



Publication de la première version du Guide d'Hygiène de la vente en vrac

Validation par la DGCCRF des règles applicables à la vente en vrac de produits cosmétiques et détergents

2017

Autorisation de la vente en vrac d'huile d'olive en France en service assisté

2018



Janvier 2018

2019



Proposition d'amendements Réseau Vrac dans le cadre du projet de Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Décembre 2019

2020



Autorisation de la vente en vrac des graines de Chia en Europe

2020

Définition officielle de la vente en vrac et consécration du droit du consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable, dans la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Février 2020



Lancement d'un groupe de travail en partenariat avec Cosmébio, Edencos, Ecocert et Eurofins, sur les protocoles de lavage par les consommateurs des contenants cosmétiques en vrac

Juin 2020



Lancement d'un groupe de travail en partenariat avec Eurofins sur la durée de vie secondaire des produits alimentaires en vrac

2021

Décret 3R qui cite les équipements de vente en vrac comme des solutions pour atteindre les objectifs de réemploi

Avril 2021

Proposition d'amendements Réseau Vrac dans le cadre du Projet de loi Climat et Résilience

Mai 2021



Avis n°88 du CNA « Sobriété en emballages alimentaires – Développement du vrac et autres pistes d'action »

Juillet 2021



Loi Climat et Résilience qui fixe des objectifs pour l'essor de la vente en vrac

Août 2021

Note d'appui scientifique et technique de l'ANSES relative à un projet de décret prévoyant une liste d'exceptions à l'obligation de vente en vrac

Novembre 2021

Contribution de Réseau Vrac sur le projet de décret de la DGCCRF prévoyant une liste d'exceptions à l'obligation de vente en vrac

Janvier 2022



Décret sur la stratégie Nationale 3R qui définit le réemploi par le consommateur (vrac/recharge) et le réemploi par le professionnel (consigne)

Avril 2022

Décret sur la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement en France

Le marché de la vente en vrac

LE MARCHE DU VRAC EN FRANCE
CA HT en mds € des épicereries vrac + rayons vrac des magasins bio et non bio
(hors marchés)



Sources : Réseau Vrac et Nielsen

Les chiffres de la consommation vrac en France

31%

Des foyers français ont consommé du vrac en 2021

8.8 millions

de foyers acheteurs vrac

8€
par ticket**

45%

achètent vrac 1 fois par mois ou plus souvent

Soit **4 millions** de foyers français réguliers

9,5€* – 13,5€
par ticket

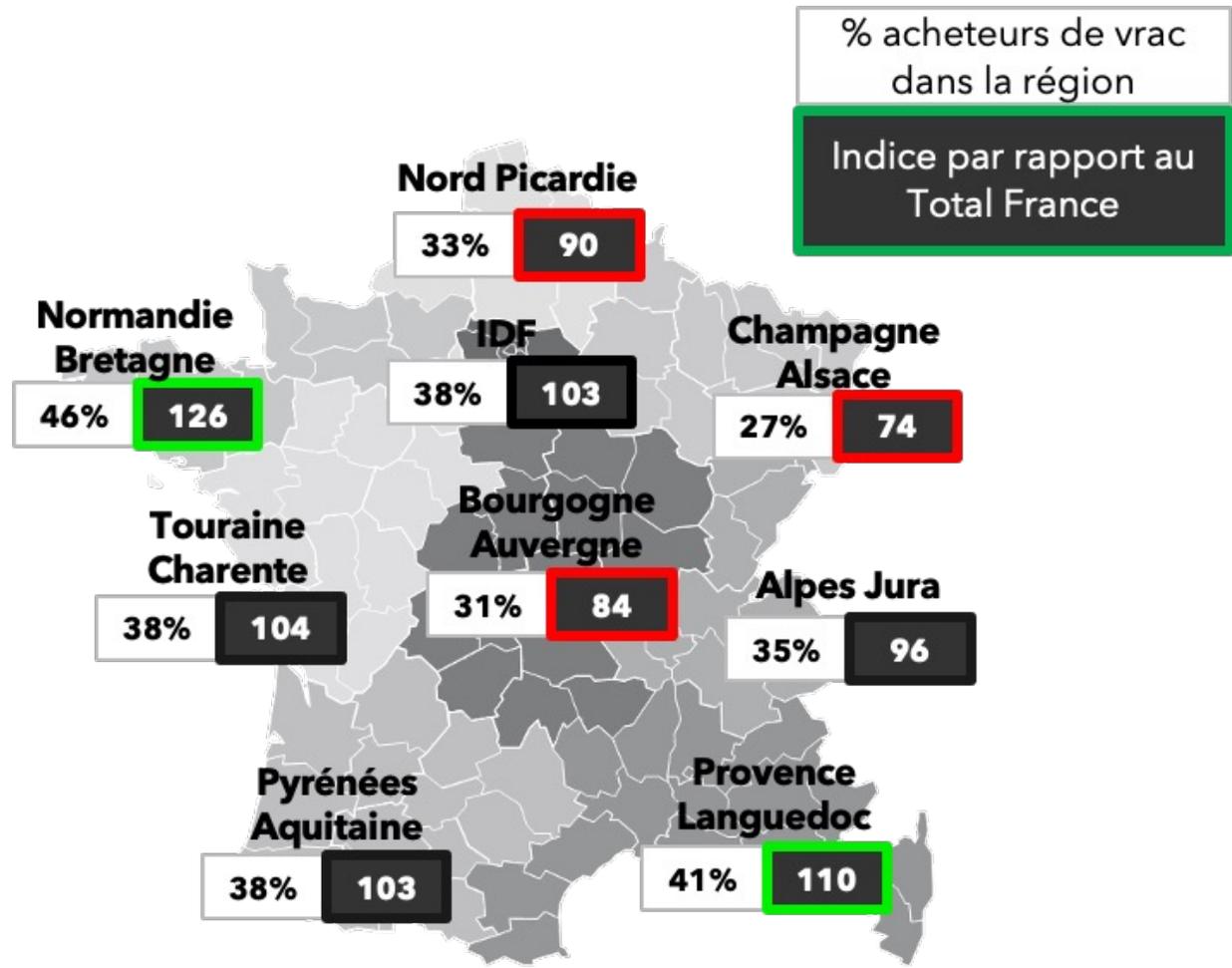
Source : NielsenIQ Panel Consommateurs Homescan | Panel View Vrac | 9 000 foyers répondants | 25 questions on line Décembre 2021

De manière générale- à quelle fréquence achetez-vous des produits en vrac?

combien dépensez-vous en moyenne pour vos achats de vrac- chaque fois que vous en achetez ?

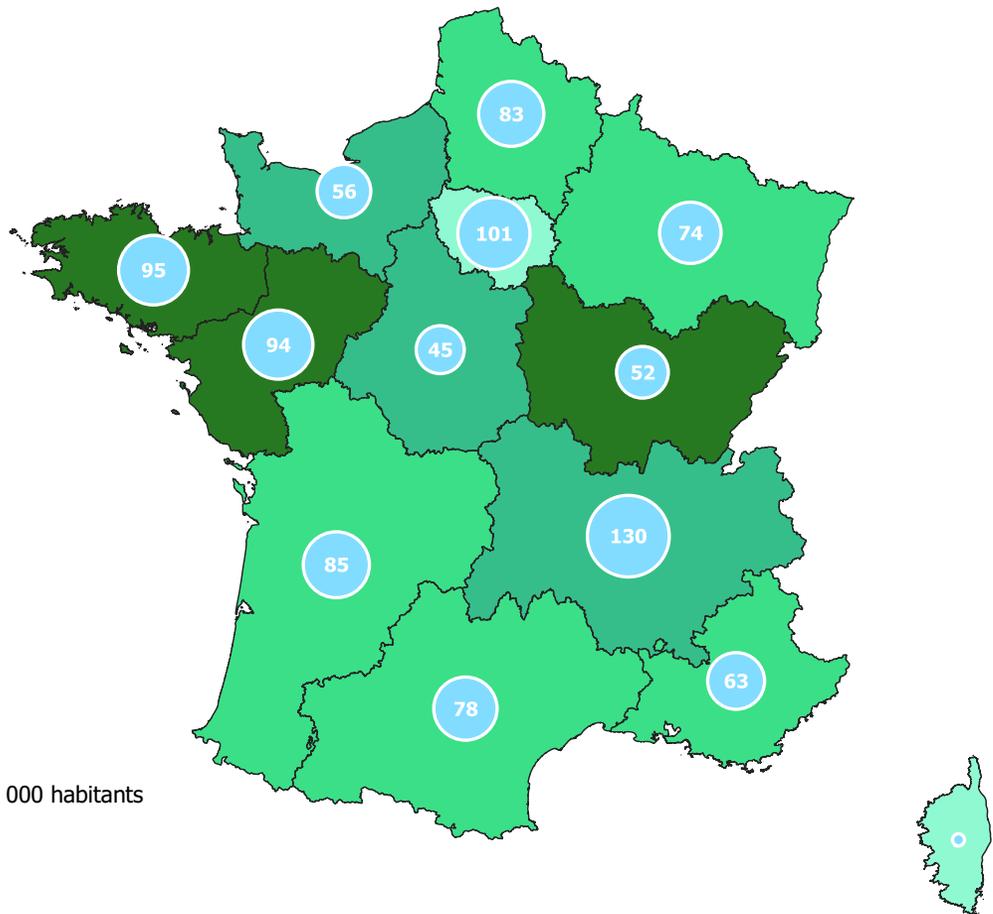
**Indice 70 vs les gros consos de vrac **Indice 60 vs les gros consos de vrac (basé sur la consommation du bio en GMS au rayon d'épicerie)*

Des régions plus « consommatrices » vrac que d'autres



Source : Panel Consommateurs Homescan I decembre 2020

Répartition des épiceries spécialisées vrac en France



960 épiceries vrac en France métropolitaine

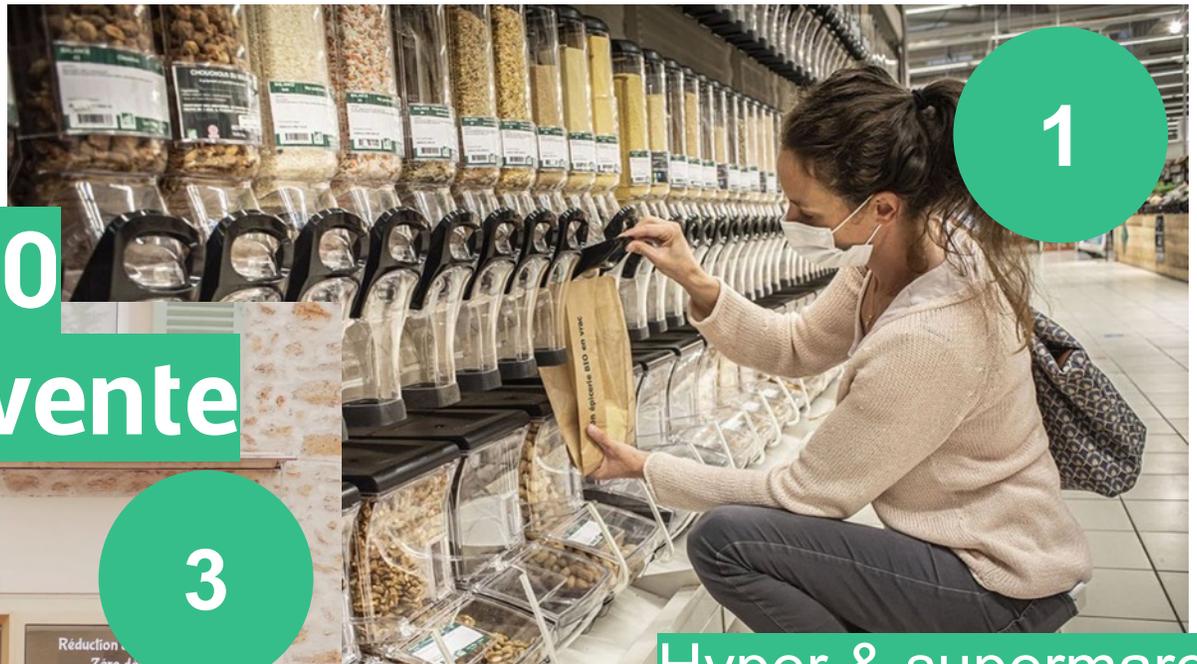
- Nb commerces vrac pour 10 000 habitants
- Moins de 0,09
- Entre 0,09 et 0,14
- Entre 0,14 et 0,19
- Plus de 0,19
- Nombre de commerces vrac

Source : Réseau Vrac

De nombreux points de vente vrac en France



Magasin bio



Hyper & supermarchés



Epicerie vrac

+10 000
points de vente

COMMENT SOUTENIR LE VRAC SUR VOTRE TERRITOIRE?

Le rôle des territoires

Les collectivités et les élu.es locaux ont un rôle prépondérant à jouer dans le **développement du vrac sur leur territoire** que ce soit :

- dans le **développement d'une offre structurée et professionnelle** ,
- dans la **sensibilisation citoyenne** au zéro déchet et aux bonnes pratiques
- dans les **politiques publiques** et le fonctionnement quotidien des institutions.

1. Valoriser le vrac

Votre **territoire** regorge **d'acteurs et d'initiatives engagées** en faveur du zéro déchet et du vrac qui sont peut-être méconnues des citoyens.

Quelques idées d'actions :

- Proposer une **carte des magasins vrac ou zéro déchet** présents sur votre territoire
- Encourager les commerçants **à mettre du vrac dans leurs commerces** et leurs proposer de mettre un macaron « **ici, amenez vos contenants** » (Zéro Waste France) ou d'autres **labels zéro déchet**
- **Rendre visite aux commerçants** de votre territoire et mobiliser la **presse locale**



2. Sensibiliser au vrac

- Des actions de **sensibilisation des citoyens**
 - Mettre en place des **défis zéro déchet** pour les citoyens (exemple : familles zéro déchets)
 - Organiser des **marches de ramassage de déchet** en lien avec des associations locales
- Des actions avec les **acteurs économiques de votre territoire**
 - Organiser ou soutenir des **événements pour sensibiliser au zéro déchet** et impliquer les acteurs de la filière vrac tel que un marché de produits zéro déchet
 - **Inciter les commerçants** ne faisant pas encore du vrac à s'y mettre au travers des **formations proposées par Réseau vrac** par exemple



3. Soutenir le vrac

En tant qu'agents publics, vous pouvez agir pour **rendre votre territoire plus attractif** aux nouveaux commerces vrac et aux initiatives zéro déchet.

➤ Faciliter l'installation de commerces vrac

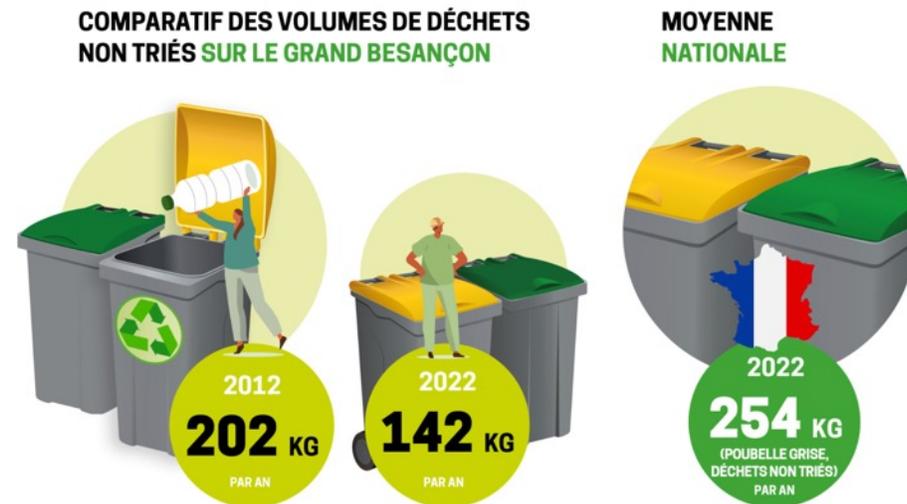
- Rendre **lisible** les **démarches administratives** à effectuer
- Proposer des **locaux**
- Développer des dispositifs de **soutiens financiers** spécifiques pour les acteurs développant le vrac sur le territoire (ex: appels à projets pour développer un rayon ou un commerce vrac, le [chèque vert](#) de la région IDF, etc.)
- S'appuyer sur des **programmes existants de soutien aux commerces de proximité et de valorisation des centres villes** tel que Petites villes de demain ou Cœur de ville pour aider à développer des commerces vrac.

3. Soutenir le vrac

- Mettre en place la **redevance incitative des déchets**
 - Issue de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, l'objectif est de **limiter la production de déchets en facturant à l'usager uniquement ceux qu'il produit**
 - cela peut passer par une taxe d'enlèvement des déchets ménagers (« TEOM ») ou une redevance incitative (« REOM »)
 - Au 1er janvier 2019, 195 collectivités étaient en tarification incitative (5,6 millions d'habitants).

Exemple de la ville de Besançon :

La redevance incitative a permis de réduire de **38 %** les déchets résiduels collectés depuis sa mise en place en 2012.



3. Soutenir le vrac

- **Passer commande** chez les commerçants vrac pour vos événements, achats de produits d'entretien, jardinerie, cadeaux zéro déchet, denrées alimentaires pour la restauration collective.

- Soutenir les commerces locaux avec des **offres spécifiques** (partenariats avec les unions de commerçants, promotion des commerces, bons d'achat, carte de fidélité groupée...)



myloope

éthiKdo

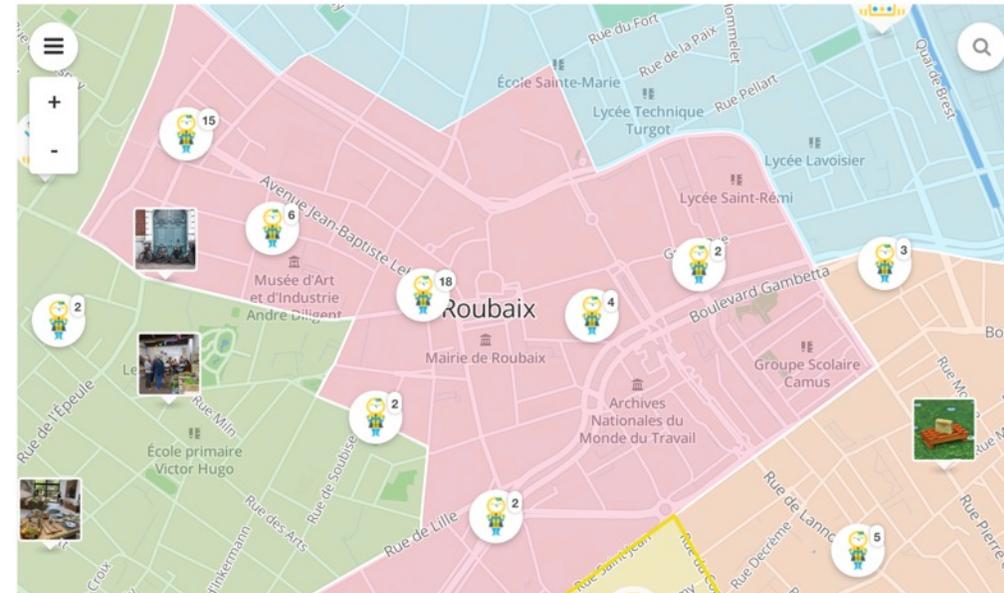
LA CARTE ÉCO-SOLIDAIRE INSPIRANTE



3. Soutenir le vrac

➤ Exemple de la ville de **Roubaix**, qui est depuis 2014 dans une **démarche zéro déchet**:

- **800 familles** roubaisiennes impliquées
- **52 commerces** labélisés « zéro déchets »
- **9 établissements scolaires** adhérents à une démarche éco-école
- **4 manifestations** sur le sujet par an (dont le Festival Zéro Déchet)
- Une **carte** qui répertorie les commerces vrac et zéro déchets sur le territoire



-47%
de déchets*



1000€
d'économies*



800 familles
engagées dans le projet

* Pour une famille sur une année

3. Soutenir le vrac

- Exemple de la métropole et de la ville de **Nice** :
 - Prise en compte **de la lutte contre la pollution plastique** au niveau de la ville mais aussi de métropole avec des **délibérations** prises en 2020 et 2022 (« Nice zéro plastique » et « Horizon zéro plastique »)
 - Au niveau de la **commande publique**, la ville a adopté un décret en mars 2021 qui rend **obligatoire l'achat de produits issus des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage** pour 17 familles de produits.
 - Intégration de clauses relatives aux plastiques à usage unique dans les **marchés publics** dans la **charte de l'achat public durable**.



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

**CHARTRE
DE
L'ACHAT
PUBLIC
DURABLE
2022**

TEMPS D'ECHANGES

Questions/ Réponses

Comment rencontrer les acteurs ?



Le Salon du Vrac et du Réemploi



Les 14&15 mai 2023



Parc Floral de Paris

Pourquoi venir au salon ?

- **Rencontrer** tous les acteurs de la filière du vrac & du réemploi
- **Se nourrir** grâce à une programmation riche & variée
- **Découvrir** les nouveaux horizons du vrac & du réemploi

www.salonduvrac.com





Réseau Vrac

L'association des professionnels du vrac



Merci pour votre attention

Document à usage interne
Ne pas diffuser

5 rue d'Alsace 75010 PARIS - www.reseauvrac.org
contact@reseauvrac.org

